

PROJET EDUCATIF DES ACCUEILS DE LOISIRS

DE LA COMMUNE DE STEENWERCK

PRÉAMBULE

Ce document est le fruit d'une réflexion de la commission extra-municipale qui a en charge l'organisation des accueils de loisirs extrascolaires.

Les vacances sont une occasion de vivre autrement : moments privilégiés de détente et de loisirs qui favorisent les relations dans un climat de rencontre tout en respectant les autres et les contraintes de la vie en société.

La politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse est une des priorités de la municipalité tout au long de l'année.

Ce projet éducatif présente les objectifs visés, les modalités de fonctionnement des accueils de loisirs, ainsi que les responsabilités du personnel.

I – Les objectifs de la commune

Accompagner l'enfant d'aujourd'hui vers l'adulte de demain dans son apprentissage de la vie sociale par la transmission de valeurs éducatives fondamentales et des savoirs.

A - Objectifs généraux

- 1- Proposer aux familles un tarif modulé
- 2- Proposer aux enfants de la commune des vacances et des loisirs de qualité
- 3- Proposer aux parents qui travaillent un mode de garde pendant les vacances scolaires

B - Objectifs éducatifs

1 - Favoriser la socialisation

L'accueil de loisirs doit permettre à l'enfant de tisser des liens sociaux, en lui apprenant le respect de soi, le respect de l'autre, la tolérance, la solidarité, la coopération, la vie en collectivité et le vivre ensemble.

2 - Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité

Il doit permettre à l'enfant de réaliser ses choix, d'être acteur de ses vacances, de se prendre en charge au sein du groupe en favorisant des temps d'expression et de discussion et par la mise en place de passerelles entre les maternelles/primaires – primaires/Point jeunes – maternelles/Point jeunes.

3 - Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant

Il doit permettre de mettre en place des activités éducatives adaptées aux différentes tranches d'âge.

4 - Découvrir l'environnement

Il doit permettre d'apprécier et de respecter les richesses du milieu et de l'environnement dans lesquels ils vivent.

5 - S'amuser tout simplement

Il doit permettre à l'enfant de s'épanouir, de s'amuser et prendre du plaisir dans un environnement sécurisé.

6 - Développer son imaginaire et sa curiosité

Il doit proposer des activités permettant de laisser libre court à l'imagination de l'enfant tout en le rendant curieux.

7 - Donner le goût de l'animation (adolescents)

Il permet aux jeunes de prendre des initiatives et de mettre en place des projets en lien avec l'animation.

II – Modalités de fonctionnement

A - Public concerné

Enfants de 2,5 ans à 17 ans, Steenwerckois ou non, répartis par tranche d'âge :

- Accueil maternel : de 2,5 ans à 6 ans
- Accueil primaire : de 6 à 11 ans
- Accueil ados : de 11 à 17 ans (« le Point Jeunes »)

B - Lieux d'accueil

Accueil maternel : Ecole maternelle du Bourg

Accueil Primaire : Ecole Jean Monnet

Le Point Jeunes : Ecole St Joseph (fonctionne en juillet uniquement)

C - Horaires

Les activités se déroulent de 10 heures à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

D - Accueil du matin

Un accueil échelonné est organisé de 8h00 à 10h00. Ce temps est inclus dans le projet pédagogique des accueils.

E - Restauration

La restauration du midi est proposée aux familles de 12h00 à 13h30 au restaurant scolaire. Chaque moment de restauration (goûter, déjeuner, repas des mini-camps..) est un moment éducatif et un temps de vie privilégié.

Chaque animateur doit s'efforcer de favoriser la socialisation des enfants, développer leurs sens de la participation et de la responsabilité (lavage des mains, utilisation des couverts, partage, découverte du goût...).

F - Garderie

Le soir, une garderie est proposée de 17h00 à 18h00.

III – Responsabilité du personnel

A - Le Directeur

1 - Son rôle

Il est responsable de la structure et a pour objectif de faire appliquer le projet éducatif auprès de l'équipe pédagogique et des enfants.

Le Directeur définit le projet pédagogique en collaboration avec l'équipe d'animateurs.

Il est responsable du budget fonctionnel qu'il répartit selon les besoins.

Il est responsable du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et, est le garant de l'intégrité morale, affective et physique des enfants.

Il doit faire respecter les règles de sécurité ainsi que le règlement interne de la structure.

Il est tenu d'informer les parents, il est une passerelle entre l'accueil de loisirs et la famille.

2 - La relation Directeur/Animateurs

- Le Directeur participe au recrutement des animateurs et s'assure, lorsque cela est possible, que son équipe d'animation soit homogène, complémentaire et responsable.
- Il est l'élément dynamisant et stimulant de l'équipe d'animateurs. Il doit conseiller, aider, impulser des idées nouvelles, préparer avec les animateurs les projets de fonctionnement et d'animation.
- Le directeur doit aider les animateurs à préparer leur journée, à anticiper les activités sans préjuger des choix des enfants, sans interdire l'initiative possible.
- Il doit être disponible, accorder des temps informels pour faire le point, répondre à leurs interrogations, les observer.
- Il a un rôle de formateur et de suivi des animateurs, rôle d'autant plus important avec les animateurs peu expérimentés, à qui il faut faciliter l'intégration au sein de l'équipe, puis les aider, les conseiller et les accompagner dans leurs démarches.
- Il est le garant du bon déroulement de l'accueil de loisirs, de l'amplitude horaire imposée par la Commission municipale à savoir de 08h00 à 20h00, au-delà sur autorisation de l'employeur.

3 - L'entretien d'évaluation

Le directeur planifiera un entretien individuel d'évaluation avec chacun des animateurs à la fin de la période d'accueil.

Les animateurs en stage pratique auront des entretiens échelonnés sur la période.

Le but de ces entretiens étant d'aider chacun à accroître ses compétences.

Ce sera donc l'occasion, pour l'animateur, de dire ce qu'il pense de son travail, du fonctionnement, des difficultés qu'il rencontre, et, pour le directeur, d'exprimer son avis sur son aptitude à animer et à encadrer un groupe d'enfants.

B - L'animateur

1 - Son rôle

- L'animateur doit s'adapter aux besoins de l'enfant, il lui est donc nécessaire d'avoir un minimum de connaissances sur le développement de l'enfant suivant son âge. Il doit aussi et surtout être présent, disponible et à l'écoute de l'enfant en étant prêt à répondre aux sollicitations, à communiquer, à accompagner mais sans jamais se substituer à l'enfant.
- Il est le garant du bon déroulement de la journée.
- Il doit veiller à assurer la sécurité des enfants.
- Il a pour obligation de mettre en œuvre des animations en lien avec le projet pédagogique. Ses activités et son matériel doivent être préparés sérieusement et à l'avance. Il doit être en capacité de proposer des activités de substitution (intérieur/extérieur).

2 - La relation animateur et équipe pédagogique

- L'animateur ne se laisse pas porter par l'équipe et les événements. Il doit faire preuve de maturité, de responsabilité et d'initiative.
- Il est indispensable que chaque animateur s'intègre au groupe et contribue aux tâches matérielles et à l'organisation des journées pour que ce ne soit pas toujours les mêmes animateurs qui y participent.
- L'équipe doit être cohérente dans son comportement et dans ses propos (langages utilisés).
- Les expériences et le vécu de chaque animateur sont différents et doivent permettre à chacun de s'enrichir.
- Pour cela, l'animateur doit avoir une ouverture d'esprit afin de favoriser la tolérance et l'écoute envers autrui.
- Le respect implique que l'individu respecte le groupe et que le groupe respecte l'individu.

3 - Les réunions

Avant l'accueil

Le travail d'une équipe d'animation est difficilement concevable sans concertation ni préparation du travail en commun.

Aussi, les réunions d'avant l'accueil doivent permettre aux animateurs :

- de mieux se connaître.
- de s'approprier le projet pédagogique de l'accueil, de préparer les plannings d'activités et de mettre en place les outils qui permettront aux enfants d'être autonomes, de choisir les activités préparées à leur attention et de vivre de belles vacances.

Pendant l'accueil

Une réunion quotidienne, axée sur le bilan de la journée passée, permettra de dégager les points forts et les points faibles et de préparer les journées suivantes.

Le bilan de la semaine permettra d'analyser l'ensemble de la semaine non seulement au niveau des animations proposées mais aussi au niveau de l'ambiance au sein de l'équipe.

A la fin de l'accueil

Une réunion est organisée et permet d'évaluer le projet pédagogique. En parallèle, un questionnaire de satisfaction est proposé aux parents.

L'organisateur remet un questionnaire aux directeurs et aux animateurs. Puis, il réunit les différents directeurs et les animateurs afin de faire le point et de recueillir les remarques de chacun.

L'accueil de loisirs est un service public. Les parents et la municipalité sont en droit d'attendre un travail de qualité.

Enfin, l'engagement de chacun, élus, parents, directeurs et animateurs dans un tel projet est un atout essentiel et indispensable à sa réussite.

[Dernière mise à jour le 1^{er} septembre 2018](#)